



Projet Pédagogique

Dénomination du projet :

Accueil extrascolaire communal « Temps Libres » divisé en deux temps d'accueil :

- les périodes scolaires avec le projet de gestion globale des temps d'accueil avant et après l'école ainsi que les congés exceptionnels (ex : journées pédagogiques) ;
- les congés scolaires avec l'organisation d'activités pour les enfants de 3 à 6 ans durant les vacances de Pâques et d'été.

Notre objectif prioritaire :

*Dans le cadre de ce projet d'accueil,
le personnel d'encadrement vise au bien-être de l'enfant en lui offrant un accueil de qualité
quelles que soient ses origines sociale, économique et culturelle.
Au sein du groupe, l'accueillant(e) donne les moyens à l'enfant de se responsabiliser par la
prise d'initiatives, d'autonomie dans le respect de son environnement.*

Objectifs propres à l'accueil durant les périodes scolaires :

Tout en donnant la priorité à la communication et aux relations de transition entre l'école et l'accueil, nous visons à :

- La cohérence entre le temps « scolaire » et le temps « d'accueil » avant et après l'école :
Nous privilégions le contact avec les parents, les enseignants et la direction de l'école. Un temps nécessaire est donné aux parents pour communiquer les informations nécessaires concernant leur(s) enfant(s). Ces informations sont transmises à l'enseignant titulaire ou à la direction.
Nous respectons le projet d'accueil de l'établissement scolaire.
- La communication entre les enfants, et avec l'adulte :
Nous mettons à la disposition de l'enfant des temps d'accueil et de parole afin d'établir une relation positive et individualisée et procurer à l'enfant un sentiment de sécurité.
Les activités proposées sont ludiques et éducatives, pour ce faire, nous privilégions le jeu AVEC l'enfant.
- La responsabilisation de l'enfant :
Par les règles de vie (charte), nous amenons à l'enfant la notion de RESPECT (des autres et de son environnement), nous intégrons l'enfant au projet d'accueil qui lui est proposé.
Chaque enfant a la possibilité de jouer un rôle au sein de l'accueil (les grands aident les plus jeunes,...).
L'enfant a la possibilité de choisir ce qu'il veut faire (activités libres ou activités dirigées).

- Le respect du rythme et des besoins de chaque enfant :
Nous souhaitons contribuer à l'épanouissement global de l'enfant par la mise en place d'activités adaptées à l'âge de celui-ci. Celles-ci sont variées et donnent à l'enfant la possibilité de choisir ce qu'il veut faire. Dans la mesure du possible, l'espace est aménagé afin que chaque enfant y trouve sa place. Afin d'aider l'enfant dans son développement intellectuel et scolaire, une étude dirigée est proposée aux enfants du primaire.
- La gestion de la violence physique et verbale :
Nous privilégions le dialogue, nous mettons en place des temps et des lieux d'expression et d'isolement (à la demande de l'enfant) dans le but de canaliser sa violence.
- Développer les notions de partage, de fraternité et de générosité :
Au travers des activités quotidiennes de l'accueil (ex : partage des collations, jeux de coopération, ateliers,...)

Pour une participation active de tous les intervenants à l'épanouissement de l'enfant, le rôle de chacun est identifié :

Rôle des accueillantes :

- assurer l'accueil et la surveillance des enfants
- animer et encadrer les activités
- assurer le suivi des contacts avec les parents
- tenir à jour le registre des présences

Rôle de la Direction de l'école :

- assurer le suivi des accueillant(e)s (gestion quotidienne de l'accueil)
- organiser la concertation des accueillant(e)s avec l'équipe pédagogique
- communiquer l'information aux parents et aux personnes responsables de l'enfant

Rôle du responsable de projet :

- assurer le suivi des accueillant(e)s (formation, qualité de l'accueil,...)
- organiser la concertation des accueillant(e)s (programme des mercredis après-midi, journées pédagogiques...)
- communiquer l'information aux parents et aux personnes responsables de l'enfant
- gérer l'aspect administratif et financier du projet

Objectifs propres à l'accueil des enfants durant les congés scolaires :

Les activités proposées sont :

Au travers d'un thème défini préalablement par l'équipe :

- activités et jeux de coopération
- ateliers créatifs
- ateliers culinaires
- activités de découverte de la nature
- excursions

Les activités proposées ont pour objectifs de :

- Favoriser le bien-être de chaque enfant
- Stimuler la créativité, l'imagination par la découverte des sens
- Permettre à chaque enfant de valoriser ses potentialités et d'être acteur du projet
- Développer la communication des enfants entre eux et avec l'adulte
- Développer l'autonomie de chaque enfant par la prise d'initiatives dans le respect de son environnement
- Permettre à chaque enfant de réaliser des découvertes

Le rôle des animatrices :

Avant l'organisation de l'accueil : les animatrices sont chargées de préparer le programme des activités avec le soutien de la coordinatrice du projet ainsi que de la recherche des lieux d'accueil adaptés à l'âge des enfants (exigences au niveau de l'équipement, de la sécurité et de l'hygiène).

Pendant l'accueil : les animatrices animent et accompagnent les enfants tout au long de la journée. Au terme de celle-ci, elles procèdent à une évaluation quotidienne au cours de laquelle des modifications éventuelles sont apportées au programme du lendemain.

Elles veillent à la participation de tous les enfants en personnalisant les activités en fonction de l'âge et des capacités de chacun.

Elles veillent également à transmettre un compte-rendu du déroulement des activités aux parents ainsi qu'à la coordinatrice et au responsable communal (Echevin).

Fonctionnement de l'accueil :

Modalité d'inscription :

Des bulletins d'inscription sont distribués dans les écoles et mis à disposition du public dans divers lieux publics (administration communale, foyer culturel,...).

Encadrement :

3 animatrices accueillent et animent un maximum de 24 enfants.

L'accueil est annoncé complet dès que 24 inscriptions sont confirmées. Une liste d'attente est prévue en cas de désistement.

Horaires :

Les activités ont lieu de 9H00 à 16H00.

Une garderie gratuite est organisée de 8H00 à 9H00 et de 16H00 à 17H00. Celle-ci est assurée par un membre de l'équipe, ce qui permet une communication quotidienne avec les parents.

Journée « Type » :

- 8h00 : Accueil des enfants et jeux libres
- 9h00 : Rassemblement des enfants et entretien familial (prise de contact)
- 9h30 : Ateliers, jeux,...
- 12h00 : Repas et jeux calmes
- 13h30 : Sieste pour les plus jeunes
Ateliers, jeux, ... pour les plus grands
- 15h45 : Evaluation avec les enfants et propositions pour le lendemain
- 16h00 : Départ des enfants
- 18h00 : Fin de la journée

Locaux, infrastructure et matériel :

Les activités sont organisées dans les implantations scolaires communales. Les établissements scolaires mettent à disposition des animateurs des locaux adaptés à l'âge des enfants à savoir les classes maternelles.

Les implantations scolaires susceptibles d'accueillir les enfants sont :

- Ecole communale de Sprimont centre
Place J. Wauters 15 – 4140 Sprimont
Tél : 04/382.13.19
- Ecole communale de Dolembreux
Rue d'Esneux 28 – 4140 Sprimont
Tél : 04/368.56.31
- Ecole communale de Lincé
Rue de l'Enseignement 5 – 4140 Sprimont
Tél : 04/382.14.56
- Ecole communale de Louveigné
Rue du Pérréon 83B – 4141 Louveigné
Tél : 04/360.85.13

En ce qui concerne le matériel, pour les activités créatives, les animatrices disposent d'un matériel adapté en fonction de l'atelier qui est proposé aux enfants. Il en est de même pour les activités extérieures.

Le matériel de récupération est également privilégié.

Participations financières des personnes qui confient les enfants :

Le montant des participations financières demandé est de 25.00€ par semaine (excursions comprises), soit 5.00€ par jour.

En finalité :

« L'enfant se construit au contact des autres, c'est dans ses temps libres qu'il se cherche et se trouve. Prenons le temps de le laisser et le voir s'épanouir »

« Prenons également conscience que nous existons ; que nous souhaitons être reconnues en tant que véritables « personne-relais » et ce pour le bien-être des enfants».